

le septantecinq

GUIDE D'INSCRIPTION 2020/2021

Vous avez réussi les épreuves d'admission, bravo et bienvenue !

Vous n'êtes cependant pas encore officiellement inscrit.e à l'ESA LE 75

Que vous reste-t-il à faire ?

Avant le 9 octobre 2020

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Elle vous permettra d'être définitivement inscrit.e comme étudiant.e. Vous pourrez alors recevoir diverses attestations, votre carte de l'étudiant, etc.

L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Elle concerne les cours et les examens. Vous constituerez et signerez votre Programme Annuel de l'Étudiant.e (PAE). C'est également à ce moment que vous pourrez éventuellement demander une dispense vous permettant de valider une ou plusieurs Unités d'Enseignement (UE) sans avoir à les suivre, ou de faire une demande d'aménagements si vous êtes dans une situation le nécessitant.

Où? Quand?

Secrétariat (Site Debecker)

Avenue JF
Debecker 10 -
1200 Bruxelles

Horaires du secrétariat:

Du lundi au
vendredi de 8h
à 13h et de
13h45 à 16h

Sauf le jeudi:
De 13h30 à 16h

Contacts

Général : 02 761 01 21
Inscriptions : 02 761 01 24
Comptabilité : 02 761 01 22

Remarque : En cette période particulière, nous vous demanderons bien entendu de ne pas vous rassembler dans les couloirs en attendant votre inscription.

ATTENTION

Merci de vous munir de votre dossier complet (Voir liste des documents au verso), avec les **documents originaux**.

Il vous sera également demandé d'avoir payé le minerval obligatoirement sur le compte bancaire suivant :

IBAN : BE60 0882 0283 4570

BIC : GKCCBEBB

Une question ou un problème qui concerne le paiement ? Envoyez un e-mail à pascale.decoster@le75.be

Inscriptions personnalisées

Pour les étudiants qui souhaitent demander des dispenses, des passerelles ou des aménagements, merci de prendre rendez-vous avec Noëlle Costa-Fujimoto (noelle.costa@le75.be) avant le **25 septembre 2020**.

Inscriptions aux cours de littérature ou de philosophie

Les étudiants de première année doivent choisir entre les cours de littérature et de philosophie.

Pour s'inscrire, envoyez un mail à noelle.costa@le75.be en indiquant clairement le cours choisi, votre nom et votre orientation avant le **30 septembre 2020**.

DOCUMENTS D'IDENTITE

Etudiant
belge

Carte d'identité

Etudiant
UE

Photocopie Recto/
Verso de la carte
d'identité nationale
ou
document d'identité
délivré en Belgique

Etudiant
Hors UE

Document d'identité
délivré en Belgique
(Permis de séjour)
et /ou
passeport avec Visa

CERTIFICATS & DIPLÔMES

CESS
Belge

En
2020

*Formule
provisoire
cachetée et
signée par
la direction
de l'établis-
sement*

Avant
2020

*Diplôme
homologué*

Certificat
ou
Diplôme
étranger

- Si vous possédez votre équivalence définitive :

- *Décision d'équivalence des études secondaires*
- *Diplôme ou certificat étranger*
- *Relevé de notes*

- Si vous êtes en attente de votre équivalence définitive :

*IDEM
+ la preuve de dépôt de la demande
d'équivalence
ou équivalence provisoire*

CURSUS POST-SECONDAIRE

SI CERTIFICAT OBTENU AVANT 2020

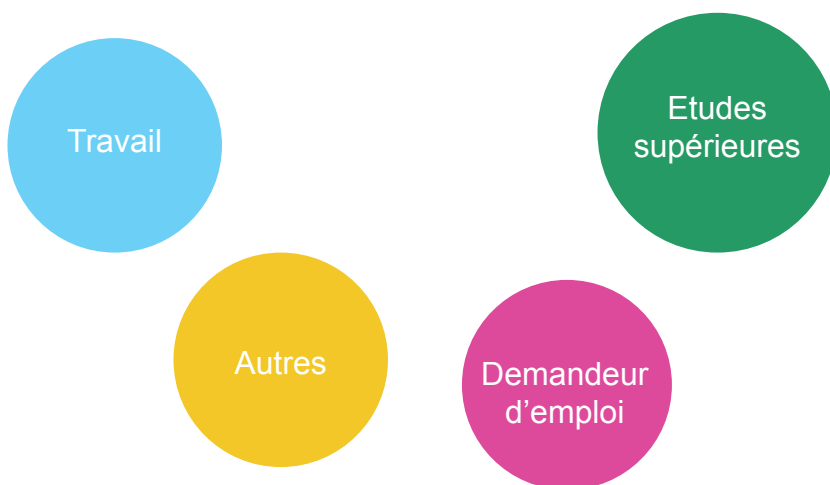
Vous devez justifier chaque année depuis l'obtention de votre CESS (ou équivalent, par exemple Baccalauréat)

Pour chaque année, les justificatifs doivent couvrir au minimum les mois de septembre à fin décembre



Exemple : J'ai obtenu mon CESS à la fin de l'année 2017/2018. Je vais devoir fournir des documents pour l'année 2018/2019 et 2019/2020. Ces documents doivent justifier mes activités de début septembre à fin décembre de l'année 2018 (pour 2018/2019), et de l'année 2019 (pour 2019/2020).

COMMENT JUSTIFIER VOS ANNÉES ?



Plus d'informations à la page suivante

CURSUS POST-SECONDAIRE

SI CERTIFICAT OBTENU AVANT 2020

Etudes supérieures

- Attestation de début et de fin de fréquentation scolaire
- Nombre d'heures de cours
- Mention Réussite, Echec ou Abandon
- Nombre de crédits acquis et non acquis

Si vous avez déjà effectué une année d'études supérieures en Belgique sauf université :

- Bilan de santé

Si vous avez déjà effectué des études supérieures dans un établissement d'enseignement de la Communauté Française en Belgique :

- Attestation d'apurement de dettes venant de chaque établissement supérieur fréquenté

Travail

- Attestation de l'employeur avec dates de début et de fin d'activités
- Fiches de paie
- Attestation des horaires de travail

Demandeur d'emploi

- Attestation de l'organisme de chômage mentionnant les dates de début et de fin d'inscription et indiquant qu'aucune dispense pour études n'a été obtenue durant cette période

Autres

Si vous avez effectué d'autres sortes d'activités, il est demandé de justifier votre emploi du temps pour ces périodes par des documents officiels probants :

- Attestation des allocations familiales stipulant la non perception d'allocations
- Maladie : certificat médical
- Accouchement : une composition de ménage
- Voyage : billets d'avion, copie de passeport, visas, notes d'hôtel, attestations d'activités à l'étranger

ETUDIANTS HORS UE

Si le père ou la mère de l'étudiant réside en Belgique

- Une composition de ménage sur laquelle figure l'étudiant et son ou ses parent(s), datée à partir de juillet 2020

Le père ou la mère de l'étudiant est de nationalité belge ou réfugié reconnu en tant que tel par la Belgique

- Copie de la carte d'identité
- Composition de ménage, datée à partir de juillet 2020

L'étudiant est candidat réfugié ou réfugié reconnu en tant que tel par la Belgique

- Attestation du Commissariat Général aux réfugiés ou de l'Office des étrangers ou de l'Administration communale reprenant l'état de la procédure.

L'étudiant est marié et son conjoint réside en Belgique et y travaille ou perçoit des revenus de remplacement à titre personnel

- Composition de ménage datée à partir de juillet 2020
- Attestation de l'employeur en cours de validité ou de l'organisme concerné

L'étudiant vit en cohabitation légale et son cohabitant réside en Belgique et y travaille ou perçoit des revenus de remplacement à titre personnel

- Composition de ménage datée à partir de juillet 2020
- Attestation de cohabitation légale
- Attestation de l'employeur en cours ou de l'organisme concerné

L'étudiant perçoit un revenu mensuel du CPAS

- Attestation du CPAS mentionnant l'octroi du revenu d'intégration sociale

L'étudiant travaille en Belgique et est titulaire d'un permis A, B ou C

- Permis de travail couvrant l'année académique
- Contrat de travail à durée indéterminée
- Fiches de salaire (dont le montant ne peut être inférieur au montant du Revenu d'intégration sociale pour isolé)
- Attestation de l'employeur ou de l'organisme concerné

L'EQUIPE



Christophe Alix
Directeur

Bernadette Mergaerts
Coordinatrice qualité



Laurence Berger
Chargée de l'organisation des études

Pascale De Coster
Minerval et bourses



Elisabeth Ruggiu
Coordinatrice du secrétariat

Françoise Coster
Secrétariat de l'étudiant



Flavio Montrone
Secrétariat de l'étudiant

Noëlle Costa-Fujimoto
Conseiller académique



Sophie Maas
*International /
Communication*

Joëlle Meys
Conciergerie et économat



**Carine Arcq
Noëlla Piron**
Dames en bleu

GLOSSAIRE

CREDITS ou «ECTS»

Unité correspondant au temps consacré, par l'étudiant.e, au sein d'un programme d'études, à une activité d'apprentissage. Un crédit ECTS correspond forfaitairement à 30 heures d'activités d'apprentissage, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un bachelier est constitué de 180 ECTS.

UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)

Activité d'apprentissage ou ensemble d'activités d'apprentissage qui sont regroupées parce qu'elles poursuivent des objectifs communs et constituent un ensemble pédagogique au niveau des acquis d'apprentissage attendus.

(= « cours »)

PROGRAMME ANNUEL DE L'ETUDIANT.E (PAE)

Ensemble cohérent, approuvé par le jury, d'unités d'enseignement d'un programme d'études, auxquelles un.e étudiant.e s'inscrit régulièrement pour une année académique durant laquelle il participe aux activités, en présente les épreuves et sera délibéré par le jury.

FICHES DE COURS

Fiches décrivant avec précision chaque U.E (« cours ») : objectif, méthode, contenu, mode d'évaluation, critères d'évaluation, etc.

Elles sont disponibles sur le site internet de l'ESA LE 75.

Permanence médicale

**Conseil santé, soutien psychologique, contraception,
consommation de tabac, d'alcool, vaccination.**

La doctoresse Julia Garcia assure une consultation médicale, anonyme et gratuite accessible à tous les étudiants de l'ESA LE 75.

Quand?

Deux mercredi par mois, de 12h30 à 13h30

Où?

Site Debecker, dans le local situé au-dessus du réfectoire

Si vous désirez joindre la doctoresse en dehors de sa venue à l'école, vous pourrez prendre un rdv via son adresse mail (**julia.garcia@uclouvain.be**) ou le téléphone du secrétariat médical (02/764.30.80).

Elle vous recevra alors dans le centre de Santé de l'UCL sur le site Chapelle-aux-Champs.



www.leseptantecinq.be